

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 décembre 2008

DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL - (n° 1296)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENTS**N^{os} 7096 à 7107**

présentés par
M. Eckert, Mme Génisson, Mme Duriez et M. Goldberg

ARTICLE 2

À l'alinéa 2, après la référence :

« L. 3132-20, »

insérer les mots :

« au regard des conclusions d'une étude d'impact démontrant l'absence d'augmentation de la consommation d'énergie liée à l'ouverture dominicale, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le projet de loi de programme relatif à la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement, voté en première lecture à l'Assemblée nationale, pose l'objectif d'une nouvelle société. Selon les propres paroles de M. le Ministre d'État, devant notre Assemblée le 21 octobre 2008, le texte issu de la première lecture est « un grand texte parce qu'il comporte de véritables changements conceptuels et intellectuels, dont certains ont été introduits par votre Assemblée » à la suite de débats dont il a souligné la qualité générale.

Il a pu exposer : « C'est donc fort de son dialogue social, fort de sa capacité à se rassembler pour faire face à l'adversité, fort de sa vocation d'universalisme et d'humanisme, que notre pays aborde aujourd'hui une nouvelle étape de son histoire industrielle, économique et environnementale. »

Malheureusement, la présente proposition de loi emprunte un chemin de croissance opposé à ces dires. Elle oppose au modèle de développement écologiquement durable, un modèle issu d'outre Atlantique qui démontre chaque jour son obsolescence économique, écologique et sociale.

Le présent amendement vient apporter le minimum exigible en matière du respect du processus du grenelle de l'environnement.

Ces amendements identiques ont été déposés par 49 membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche :

Adt n° 7096 de M. Eckert, Mme Génisson, Mme Duriez et M. Goldberg
Adt n° 7097 de Mme Lemorton, Mme Delaunay, Mme Coutelle et M. Peiro
Adt n° 7098 de M. Vidalies, M. Michel Ménard, Mme Massat et M. Jean-Claude Leroy
Adt n° 7099 de M. Mallot, M. Marsac, Mme Langlade et Mme Touraine
Adt n° 7100 de Mme Crozon, M. Liebgott, M. Jung et Mme Martinel
Adt n° 7101 de M. Gaubert, M. Goua, M. Plisson et M. Juanico
Adt n° 7102 de Mme Le Loch, Mme Hoffman-Rispal, M. Issindou et M. Bono
Adt n° 7103 de M. Muet, Mme Karamanli, M. Dussopt et Mme Marcel
Adt n° 7104 de Mme Erhel, Mme Quéré, Mme Lebranchu et M. Garot
Adt n° 7105 de M. Roy, Mme Boulestin, Mme Iborra, M. Rogemont et Mme Got
Adt n° 7106 de M. Brottes, M. Grellier, M. Chanteguet et M. Tourtelier
Adt n° 7107 de Mme Mazetier, Mme Fioraso, Mme Robin-Rodrigo et M. Gille